

Image not found or type unknown



En cas de non-respect des règles d'hygiène et de sécurité, le salarié peut-il être licencié ?

publié le **28/08/2012**, vu **933 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les manquements aux règles d'hygiène et de sécurité justifient toujours une sanction. Plus le salarié aura fait courir de risques aux tiers, plus sévèrement il sera puni.

[Lire l'article](#)